

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DFA 79-1°** Approbation du compte administratif général d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015.

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que la décision modificative de l'exercice 2015 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 15, 16 et 17 décembre 2014, 29 et 30 juin, 16, 17 et 18 novembre 2015 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses de la Ville de Paris pour 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif général des recettes et des dépenses d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté ainsi qu'il suit :

Titres émis :  
Recettes prévues ----- 2.426.159.427,90 euros  
Titres émis ----- 2.089.229.062,54 euros

Dépenses mandatées :  
Crédits ouverts ----- 2.426.159.427,90 euros  
Mandats émis ----- 1.788.083.726,75 euros

Balance :  
Recettes ----- 2.089.229.062,54 euros  
Dépenses ----- 1.788.083.726,75 euros

Résultat de l'exercice 2015 (excédent) ----- 301.145.335,79 euros  
Résultat cumulé au 31 décembre 2014 (déficit) ----- 114.496.212,86 euros

Résultat cumulé au 31 décembre 2015 (excédent) ----- 186.649.122,93 euros
---

Article 2 : Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2015 pour le remboursement en capital de legs transféré à l'établissement public local à caractère administratif dénommé Paris Musées et pour la régularisation d'opérations anciennes suite à la correction d'erreurs sur exercices antérieurs ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés). Après enregistrement des mouvements comptables concernés pour ces opérations :

- Le compte 1021 est débité de 484.691,25 euros
- Le compte 1068 est débité de 6.128,45 euros

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2015.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**